

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 071-217101757-20240405-2024D013-DE



REUNION DU
05/04/2024

Date de convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY, BRISET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc, MAURY Thomas, Roger BERGERAS

Etaient représentés :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Roger BERGERAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 9

Absents : 0

Délibération
2024-13

OBJET : Octroi subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'octroyer les subventions 2024 suivantes aux associations :

- | | |
|--|---|
| • ADMR | 75 € |
| • Amicale jeunes sapeurs-pompiers de Mervans | 125 € |
| • Club La Renaissance | 125 € |
| • La forêt gourmande | 200 € |
| • Donneurs de sang Mervans | 80 € |
| • Le souvenir français | 150 € |
| • USEP | 120 € |
| • COOP Diconne | 12 € par élève |
| • COOP Devrouze | 12 € par élève |
| • Les amis de Diconne | 125 € |
| • Les p'tits hébakés (association parents d'élèves) | 125 € et 75 € à titre exceptionnel pour cette première année d'existence de l'association |
| • COOP Diconne : une subvention exceptionnelle de 500 € est allouée cette année. | |

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité l'octroi des subventions ci-dessus.

Fait à Diconne, le 5 avril 2024

Le Maire,
Robert COULON

